Envoyé en préfecture le 22/07/2026
Reçu en préfecture le 22/07/2026
Publié le
ID : 035-213501794-20260716-DEL_2026_067-DE

COMMUNE DE MINIAC-MORVAN
DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT DE SAINT-MALO
CANTON DE DOL-DE-BRETAGNE

DÉPARTEMENT d'ILLE et VILAINE - 35540
Tél. : 02 99 58 51 77
Fax : 02 99 58 03 55

DÉLIBÉRATION N° 2026-067

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUILLET 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 27 **PRÉSENTS : 21** **VOTANTS : 26**

L'an deux mille vingt-six, le 16 juillet à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de MINIAC-MORVAN étant réuni dans la salle du Conseil Municipal en Mairie, après convocation légale du jeudi 2 juillet 2026, sous la présidence de Monsieur COMPAIN, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Olivier COMPAIN, M. Daniel GARÇON, Mme Nathalie MICHEL, Mme Nadia TERTRAIS, M. Jean-Yves BLOUIN, M. Hubert GOGER, M. Daniel STERN, Mme Martine FORTIN, Mme Manuella FÉRON, M. Mickaël GEORGES, M. Madelyn ROBIDOU, Mme Sylvie MARTIN, Mme Isabelle CADUDAL, Mme Claudine COQUELIN, M. Pierrick RUELLAN, M. Guillaume MOUSSON, Mme Léonor POINSOT, Mme Sylvie URPHÉANT, M. Mathieu SIMON, Mme Brigitte DELAUNAY, **M. Pierre-Yves OULHEN (arrivée à 19h12)**

ABSENTS – PROCURATIONS :
- M. Jean-Yves MACÉ donne procuration à M Olivier COMPAIN
- Mme Sandra MACÉ donne procuration à Mme Nadia TERTRAIS
- Mme Lucie SORT donne procuration à M Daniel GARÇON
- M. David GUÉLÉ donne procuration à M Jean-Yves BLOUIN
- M. Yann BRILLET donne procuration à M Pierre-Yves OULHEN

ABSENTS EXCUSÉS :
Mme Gisèle THIEULANT

Madame Claudine COQUELIN été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

2026 – 067 – CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE D'ILLE-ET-VILAINE – MISSIONS FACULTATIVES :

Rapporteur : M. Jean-Yves BLOUIN

Vu, Le Code général de la Fonction Publique
Le décret n°85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux centres de gestion de la fonction publique territoriale La délibération n°2025-95 du 27 novembre 2025 du Conseil d'administration du CDG 35,

M Jean-Yves BLOUIN informe l'assemblée :

Les Centres de Gestion accompagnent les collectivités et établissements publics de leur ressort en mettant à leur disposition des services et des expertises. Ils exercent des missions obligatoires et des missions facultatives.

En Ille-et-Vilaine, les collectivités et établissements publics, affiliés à titre obligatoire ou volontaire, ont confié au CDG 35 un ensemble de missions facultatives permettant de mutualiser les compétences et les moyens. Ce partenariat offre aux collectivités la possibilité de recourir à l'expertise d'un tiers de confiance.

Envoyé en préfecture le 22/07/2026
Reçu en préfecture le 22/07/2026
Publié le
ID : 035-213501794-20260716-DEL_2026_067-DE

La convention proposée définit les modalités d'accès et d'utilisation des missions facultatives.
La signature vaut adhésion de principe aux conditions générales applicables à chaque mission, sans obligation de recours effectif à l'ensemble d'entre elles.

En signant cette convention, la commune de Miniac-Morvan :

- Bénéficie de l'ensemble des missions facultatives mises en place par le CDG 35,
- S'engage à respecter les modalités d'exécution prévues,
- Accepte que certaines missions soient accessibles uniquement sur demande expresse et sous réserve des moyens disponibles.

Ces missions viennent en complément du socle de services d'intérêt général assuré à toutes les collectivités.

Elles permettent aux signataires de recourir, selon leurs besoins, à l'expertise du CDG 35 dans un cadre clair et équitable.

Monsieur Jean-Yves BLOUIN propose à l'assemblée :

De signer la convention d'utilisation des missions facultatives proposée par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale d'Ille-et-Vilaine.

Après en avoir délibéré et à 26 voix « pour », 0 voix « contre » et 0 voix « abstention » l'assemblée délibérante décide :

- **D'autoriser le Maire à signer la convention d'utilisation des missions facultatives du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale d'Ille-et-Vilaine, ainsi que les actes subséquents (proposition d'intervention, formulaires de demande de mission etc.)**

POUR COPIE CONFORME,

Le Maire,
Olivier COMPAIN

La secrétaire de séance,
Mme Claudine COQUELIN

Transmis au représentant de l'État le :
Publié le :